

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 25373HarmonCR avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 15/12/2025  
Objet : Convention de mise à disposition d'un local au profit de l'Harmonie croix rouge

Nature : Arrêtés individuels  
Matière : Domaine et patrimoine - Locations  
Date de télétransmission : 15/12/2025 Agent de transmission : AUTOMATE  
Acte : DFCPAJI\_D2025\_0373 - Mise \_ disposition d\_un local au profit de l\_Harmonie de la croix rouge.pdf  
Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*

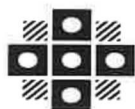


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251215-25373HarmonCR-AI  
Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/12/2025



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

Direction des Ecoles et des Familles  
4, rue Anatole France  
59200 TOURCOING  
Tél. : 03.59.63.41.25.  
Fax : 03.59.63.41.32

DFCPAJI\_D2025\_0373

ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY  
SISE 6 RUE DE LA POTENTE  
A TOURCOING

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A  
TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE D'UN  
LOCAL AU PROFIT DE L'HARMONIE DE LA  
CROIX ROUGE

## Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 13 septembre 2020, portant application des articles L.2122-22 ; L.2122-17 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Ville de Tourcoing met à disposition des locaux scolaires au profit d'amicales et d'associations afin de leur permettre d'exercer au mieux leurs activités,

## DECIDONS

### ARTICLE 1 :

De signer une convention tripartite avec l'Harmonie de la Croix Rouge dont le siège social est situé au 15 rue d'Alger à Tourcoing (59200) et représentée par sa présidente Madame BERGOT et le directeur de l'école élémentaire JULES FERRY, Monsieur Nicolas LEPERS, suite à la validation de l'occupation par le Conseil d'Ecole du 20 novembre 2025 pour la mise à disposition d'une salle de l'école élémentaire Jules Ferry sise 6 rue de la Potente à Tourcoing.

Cette mise à disposition est consentie gratuitement pour les journées du samedi 29 novembre 2025 de 14h00 à 20h00 et du dimanche 30 novembre 2025 de 9h00 à 23h00.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 3 :** Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

**ARTICLE 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 10 DEC. 2025

Doriane BECUE  
Maire de Tourcoing

Certifiée exécutoire le : 15/12/2025

Certifiée affichée le : 15/12/2025

